

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Délibération n° 99_2025_098

Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi quinze octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	Absent
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	Remplacé par Jean-Paul MARTINAT
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	
SAINT-AMAND-MONTROND	Madame Françoise GONNET Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Absente Pouvoir à Geoffroy CANTAT Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Sophie CUINIERES Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Lionel DELHOMME
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice 38
Membres présents 29
Membres votants 36

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025
Date de l'affichage : 1^{er} octobre 2025

Le Président soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 17/10/2025 et publié le 17/10/2025 est exécutoire.

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 15 octobre 2025

Délibération n° 99_2025_098

Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires 2026

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2312-1 et D 2312-3 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-4 et 5 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire de Cœur de France approuvé par délibération n°4 du 3 décembre 2020 et plus particulièrement son article 15 concernant le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget ;

Considérant que ce rapport, *transmis avec la synthèse*, donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'EPCI ;

Considérant que ce débat des orientations budgétaires représente une étape importante dans la procédure budgétaire permettant d'informer les élus sur la situation économique et financière de l'EPCI afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientations budgétaires.

Le Conseil communautaire, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport (*ci-joint*) sur la base duquel s'est tenu ce débat, dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2026.

Le Président,



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance,



Philippe AUZON

Rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025

Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026

Conseil communautaire du 15 octobre 2025
Salle des actes, Saint-Amand-Montrond



ROB 2025 : éléments de contexte économique

1. Les recettes de l'EPCI

- 1.1 La fiscalité directe
- 1.2 La dotation globale de fonctionnement et FPIC
- 1.3 La synthèse des recettes réelles de fonctionnement
- 1.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- 2.1 Les charges de gestion courante
- 2.2 Les charges de personnel
- 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides
- 2.4 La synthèse des dépenses réelles de fonctionnement
- 2.5 La structure des dépenses de fonctionnement

3. L'endettement de l'EPCI

- 3.1 L'évolution de l'encours de dette
- 3.2 La solvabilité

4. Les investissements de l'EPCI

- 4.1 L'épargne
- 4.2 Les dépenses d'équipement
- 4.3 Les besoins de financement pour l'année 2026

5. Les ratios de l'EPCI

DOB 2026 : continuité du projet de territoire



Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les EPCI doivent présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce document retrace les engagements pluriannuels de l'EPCI ainsi que la structure et la gestion de sa dette. Il fait l'objet d'un débat en conseil municipal, dans les conditions prévues par l'article L.2121-8 du CGCT, et donne lieu à une délibération spécifique constatant qu'il a bien eu lieu.

Depuis la loi NOTRe et le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, les EPCI doivent inclure dans ce rapport une présentation détaillée de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Y figurent notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Enfin, le rapport est transmis au préfet de département.

INTRODUCTION : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Une économie française en demi-teinte
 - Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de **+0,6 % en 2025** et de **+1 % en 2026**.
 - Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la **fragilité structurelle de l'économie française**. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.
 - La croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une **dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs**.
- Une inflation aux effets persistants
 - En France, **l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025**, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ **+1 %**, qui remonterait à **+1,4 % en 2026**.
 - Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

INTRODUCTION : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Des taux d'intérêt élevés
 - Le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque centrale européenne a porté ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement vers 3 % fin 2024. Les marchés anticipent un retour **autour de 2 % en 2025**, sous réserve d'une conjoncture stable.
 - Les taux longs demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de 3 % pour l'OAT à 10 ans (1). Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publics en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.

(1) Les OAT (obligations assimilables du Trésor) sont des valeurs assimilables du Trésor à moyen et long terme, de maturité de 2 à 50 ans. Les OAT constituent la forme unique du financement à moyen et long terme de l'État.

INTRODUCTION : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Contexte des finances locales

- En 2024, les recettes se sont établies à 258,2 Mds €, en progression de +2,7 % par rapport à 2023, contre +3,4 % l'année précédente. Cette décélération s'explique principalement par le ralentissement de la dynamique fiscale. D'un côté, les **impôts directs ont continué de croître**, portés par la revalorisation des bases indexées sur l'inflation (+3,9 % en 2024 après +7,1 % en 2023). De l'autre, la **TVA, qui constitue la principale recette fiscale des EPCI, est demeurée quasi stable en 2024**, freinant ainsi la progression globale des recettes.
- Les dépenses, quant à elles, poursuivent une dynamique plus soutenue. Elles atteignent 220 Mds € en 2024, en hausse de +4,1 % sur un an. Le bloc communal enregistre la progression la plus marquée (+4,8 %), tirée avant tout par la hausse de la masse salariale.
- **Cette évolution divergente entre recettes et dépenses fragilise l'épargne** des collectivités. Le taux moyen d'épargne brute s'élève à 14,6 % en 2024, en baisse de -7,5 % par rapport à 2023, soit une perte globale estimée à 1,8 Md €, pour un montant total de 37,7 Mds €. L'épargne nette s'établit à 20,7 Mds €, en recul de -8,9 %.
- Malgré ce repli, **l'investissement reste dynamique**.
- Toutefois, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir la croissance des dépenses d'équipement. Le **taux d'autofinancement chute de manière notable**, passant de 76,4 % en 2022 à 64 % en 2024. Pour combler cet écart, les collectivités ont eu **recours à un endettement accru**, portant l'encours de dette à 194,5 Mds € en 2024. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans.
- Le taux d'épargne brute des EPCI atteint 19,7 %. Toutefois, au sein du bloc communal, le nombre de collectivités présentant une épargne nette négative et une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est en augmentation.
- **À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques**.

INTRODUCTION : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Contexte des finances locales
 - **L'ancien** Premier ministre avait présenté en juillet un plan d'économies, destiné à réduire le déficit public de 5,4 % du PIB en 2025 à 4,6 % en 2026, soit un effort global de 43,8 Mds €. Celui-ci combinait 14 Mds € de recettes supplémentaires et 30 Mds € d'économies, réparties entre l'État, la Sécurité sociale et les collectivités territoriales.
 - La contribution de ces dernières était estimée par le Gouvernement à 5,3 Mds € en 2026 (hors hausse du taux employeur CNRACL déjà votée en LFI 2025). Elle reposait sur plusieurs mesures touchant les collectivités locales :
 - La reconduction et le renforcement du DILICO : le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, doté de 1 Md € en 2025, serait reconduit et porté à 2 Mds € en 2026. Le mécanisme resterait fondé sur une mise en réserve conjoncturelle prélevée sur les douzièmes de fiscalité, plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités contributrices. Les modalités de ciblage et de plafonnement seront précisées dans le PLF.
 - Le **maintien de l'enveloppe de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)** à hauteur de 27,4 Mds € pour le bloc communal et les départements, ce qui pourrait accentuer les écrêtements de la dotation forfaitaire pour certaines communes.
 - Le **décalage de versement du FCTVA aux EPCI**. Les intercommunalités reviendraient au calendrier de versement de droit commun (**en année N+1**). En parallèle, une baisse de 200 M€ en autorisations d'engagement est prévue sur la dotation d'investissement.
 - La **minoration des variables d'ajustement** à hauteur de 500 M€ qui toucherait notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).
 - La réduction de la compensation des valeurs locatives cadastrales des locaux industriels.
 - **L'écrêtement des fractions de TVA** à hauteur de 700 M€ en 2026, avant leur reprise d'indexation sur la dynamique nationale de TVA à compter de 2027.
 - En dehors du PLF, plusieurs mesures déjà actées ou à venir auraient également un impact direct sur les budgets locaux en 2026 :
 - La hausse du taux employeur de la **CNRACL de +3 points au 1er janvier 2026**, inscrite dans une trajectoire lissée jusqu'en 2028

Rapport d'orientation budgétaire 2025



1-Les recettes réelles de fonctionnement

1.1 La fiscalité directe

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le FPIC

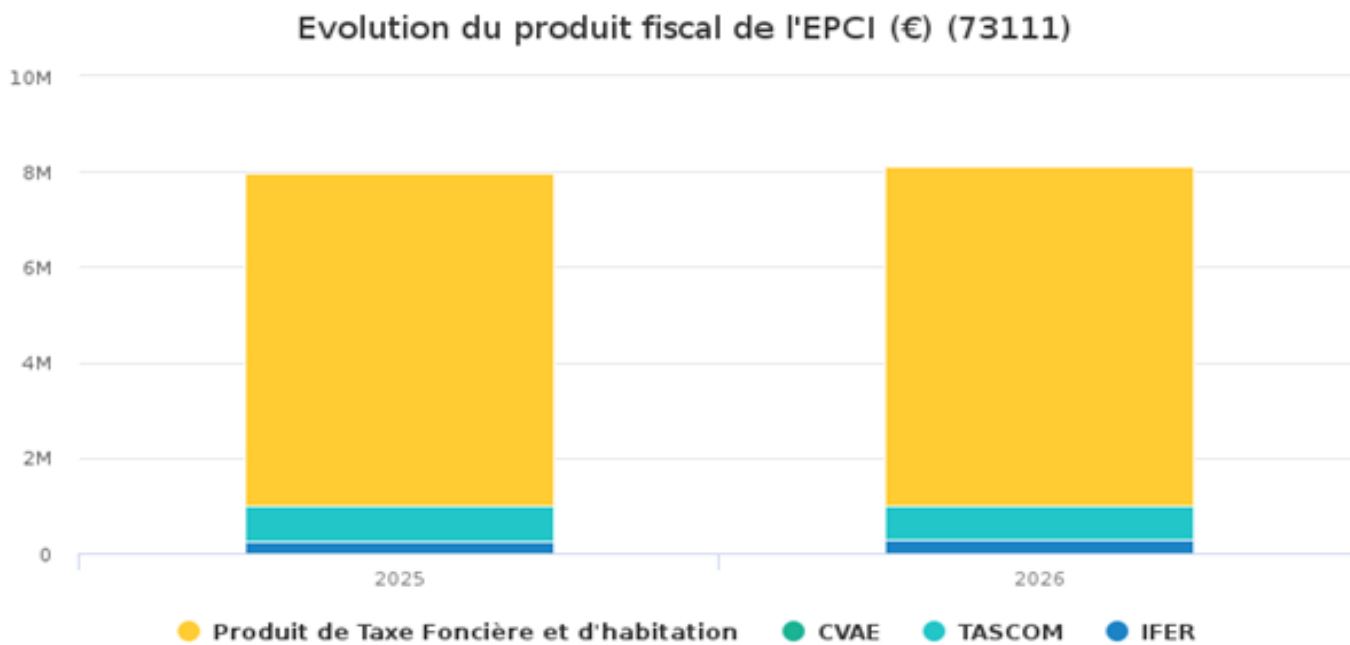
1.3 La synthèse des recettes réelles de fonctionnement

1.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement



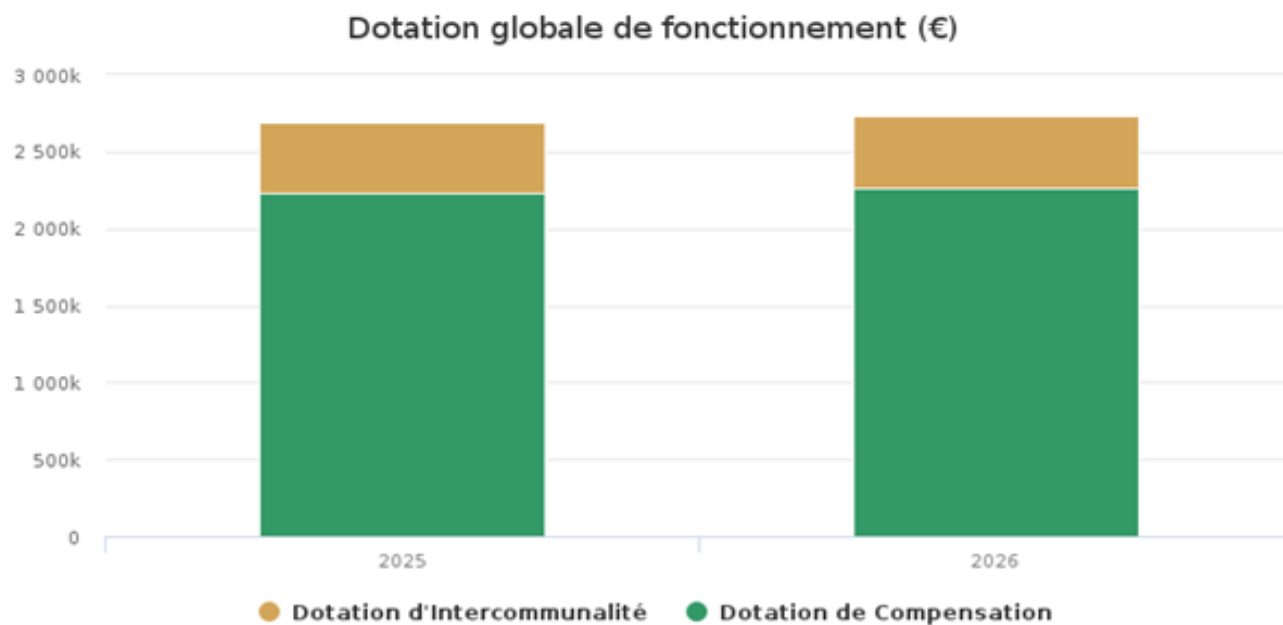
1-Les recettes de l'EPCI

1.1 La fiscalité directe



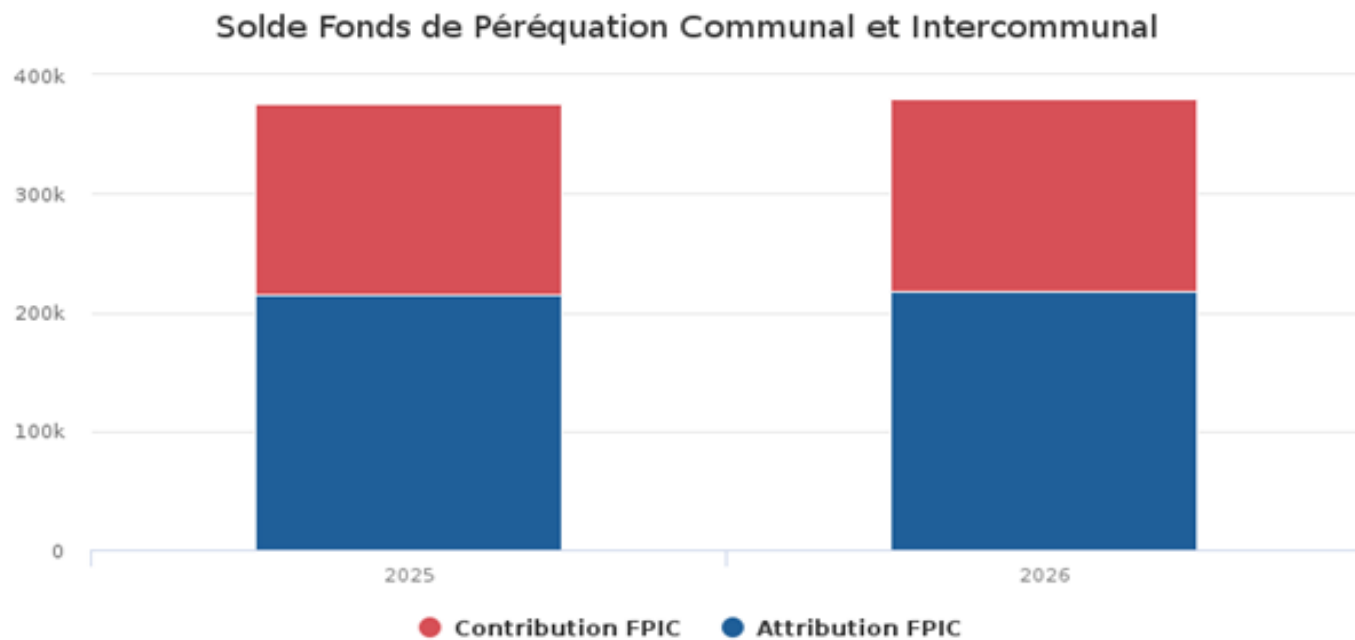
1-Les recettes de l'EPCI

1.2 La dotation globale de fonctionnement



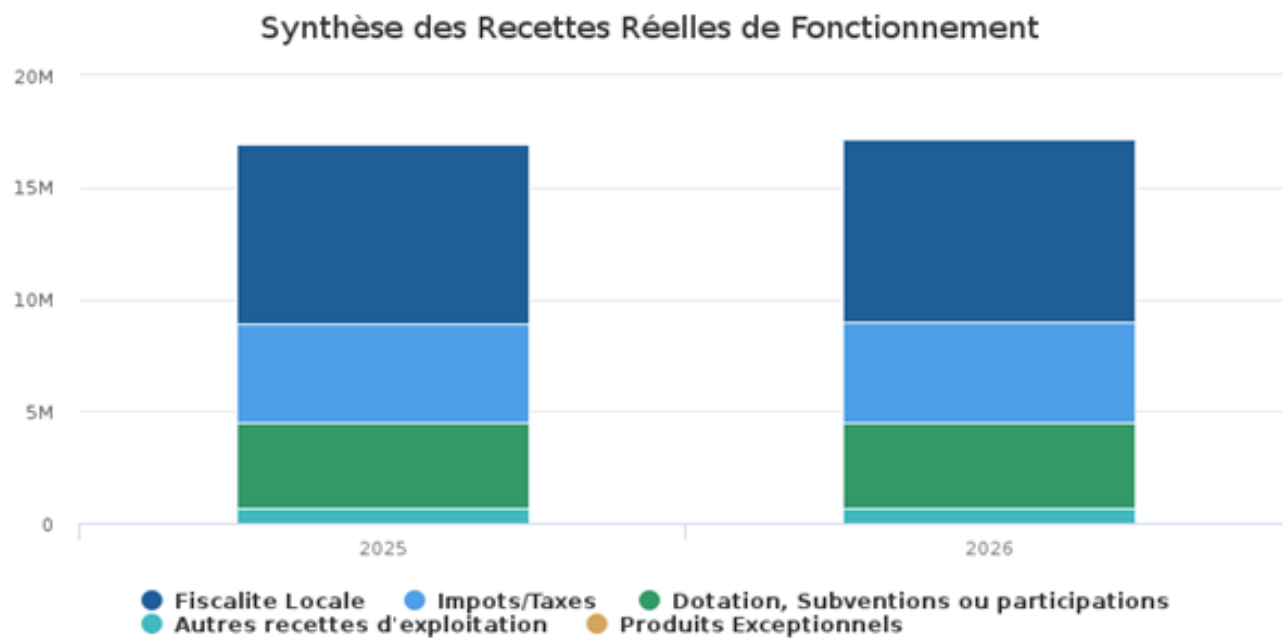
1-Les recettes de l'EPCI

1.2 Le FPIC



1-Les recettes de l'EPCI

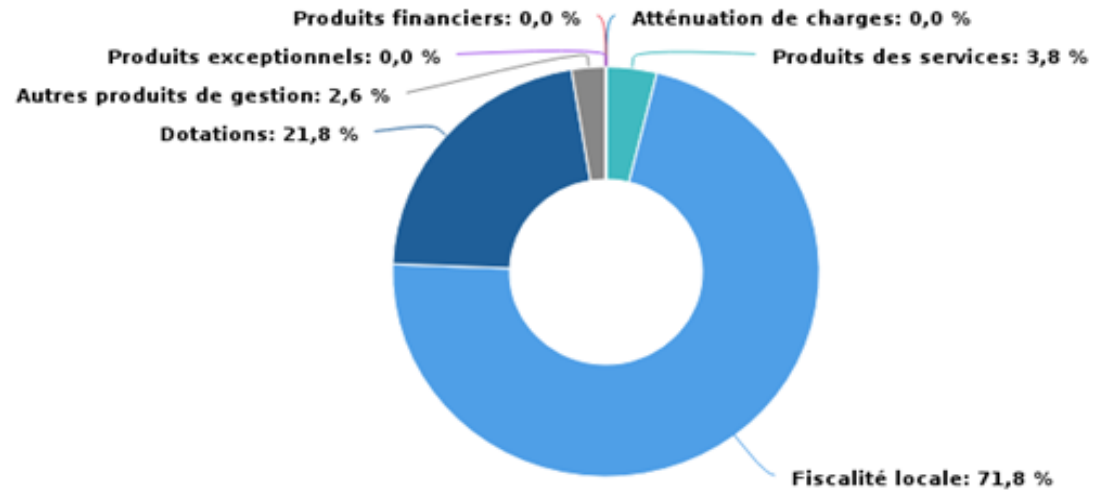
1.3 La synthèse des recettes réelles de fonctionnement



1-Les recettes de l'EPCI

1.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement

Structure des recettes réelles de fonctionnement



2-Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges de gestion courante

2.2 Les charges de personnel

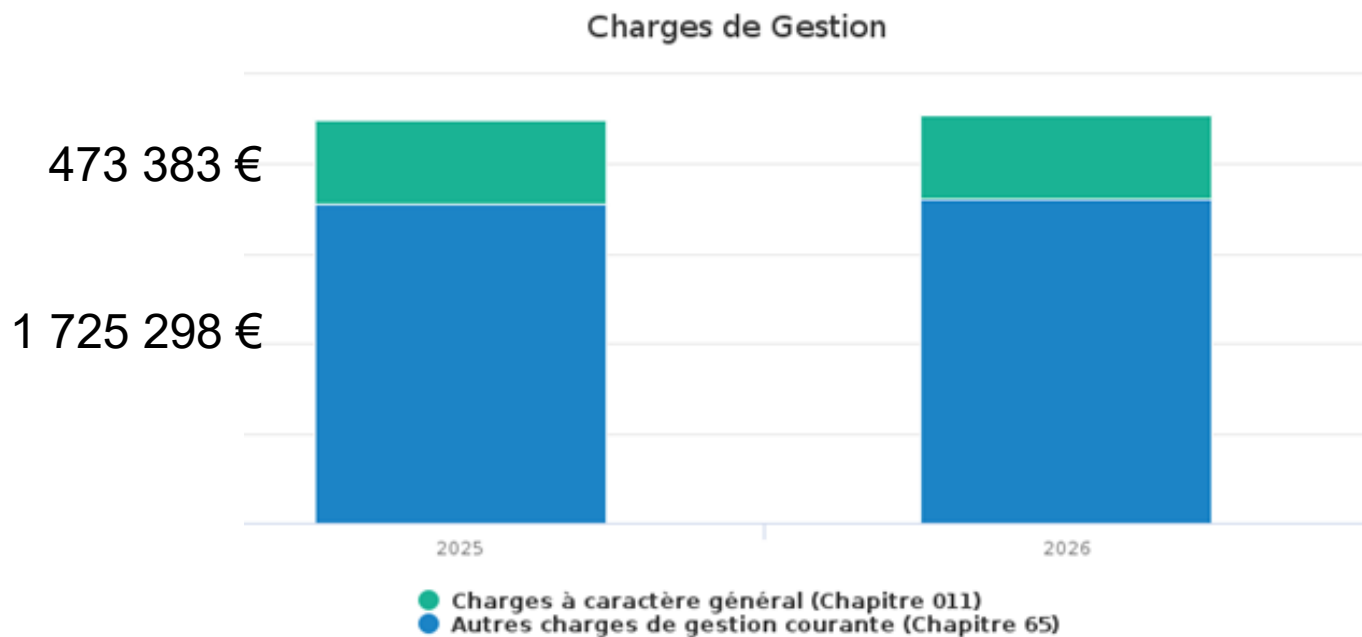
2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides

2.4 La synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La structure des dépenses de fonctionnement

2-Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges de gestion courante



2-Les dépenses réelles de fonctionnement

2.2 Les charges de personnel

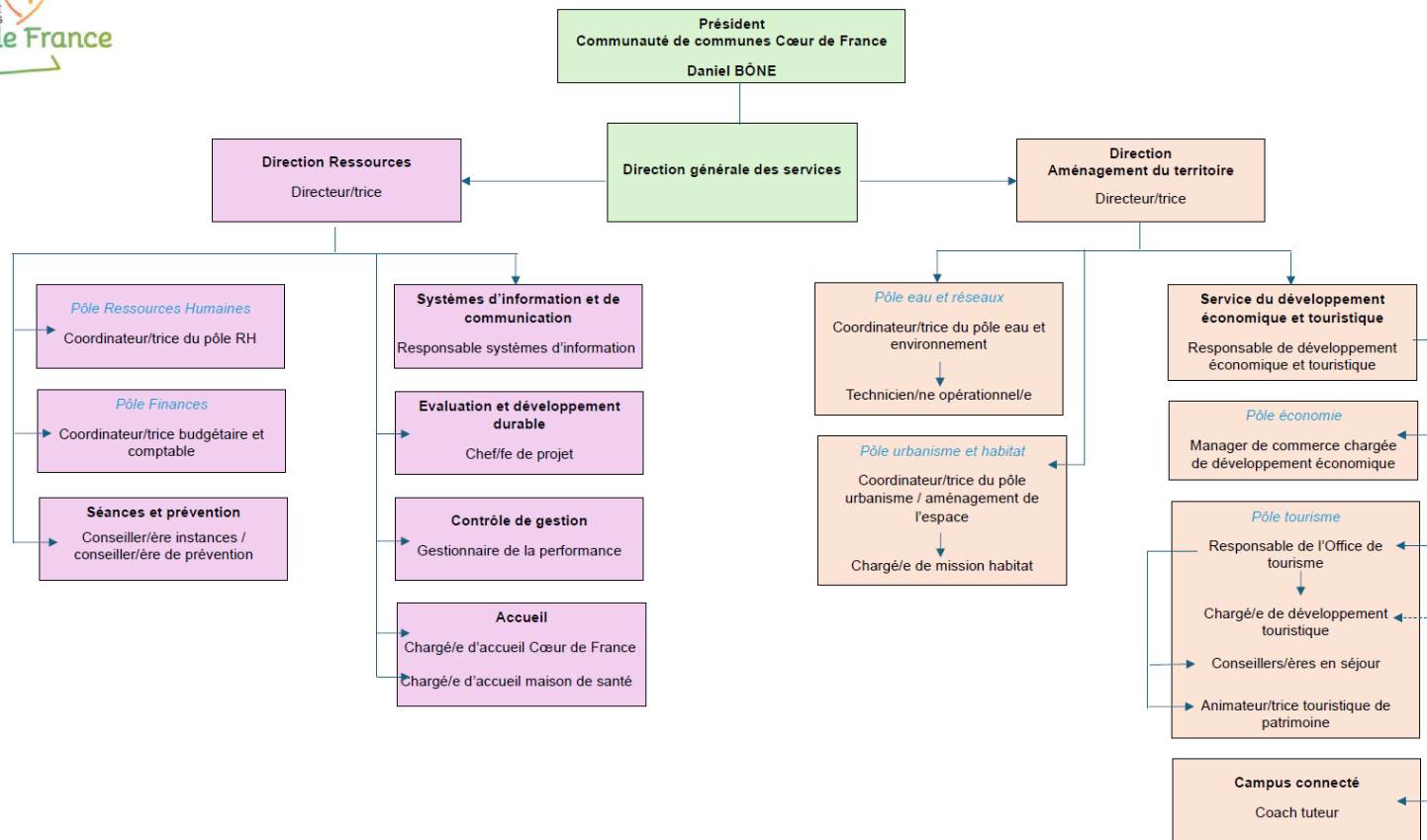
Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'agents	14	17	17	19	21	23
Montants	692 125 €	680 731 €	704 886 €	859 034 €	904 608 €	1 052 000



2-Les dépenses réelles de fonctionnement



Organigramme de la Communauté de communes Cœur de France



15 octobre 2025

2-Les dépenses réelles de fonctionnement

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides

Chapitre	Nature	Montant (€)	Observations
011	Charges à caractère général	473 383	partiellement rigides (énergie, loyers, maintenance, etc.)
012	Charges de personnel	1 052 006	rigide
65	Autres charges de gestion courante	1 725 298	rigide (attributions, participations, contributions)
66	Charges financières	178 900	rigide (intérêts de la dette)
Total dépenses réelles de fonctionnement		7 631 629	

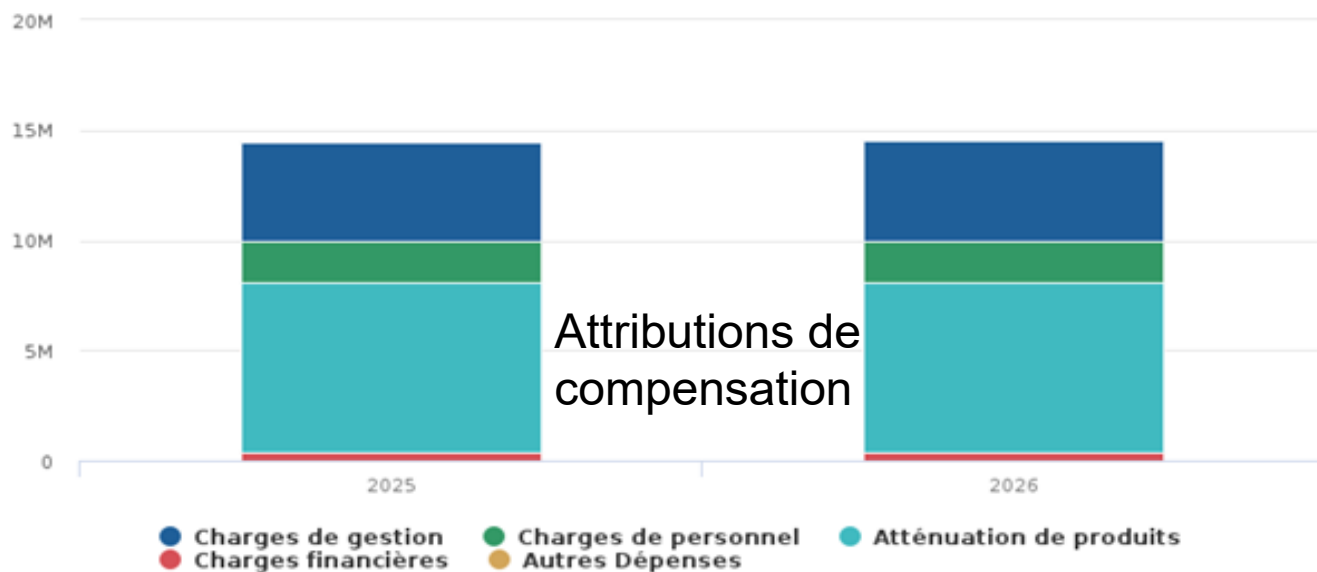
L'EPCI présente un niveau de rigidité maîtrisé ($\approx 41\%$) :
Cela signifie que près de 60 % des dépenses sont encore « pilotables »,
ce qui est une situation correcte pour une intercommunalité de taille moyenne.



2-Les dépenses réelles de fonctionnement

2.4 La synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

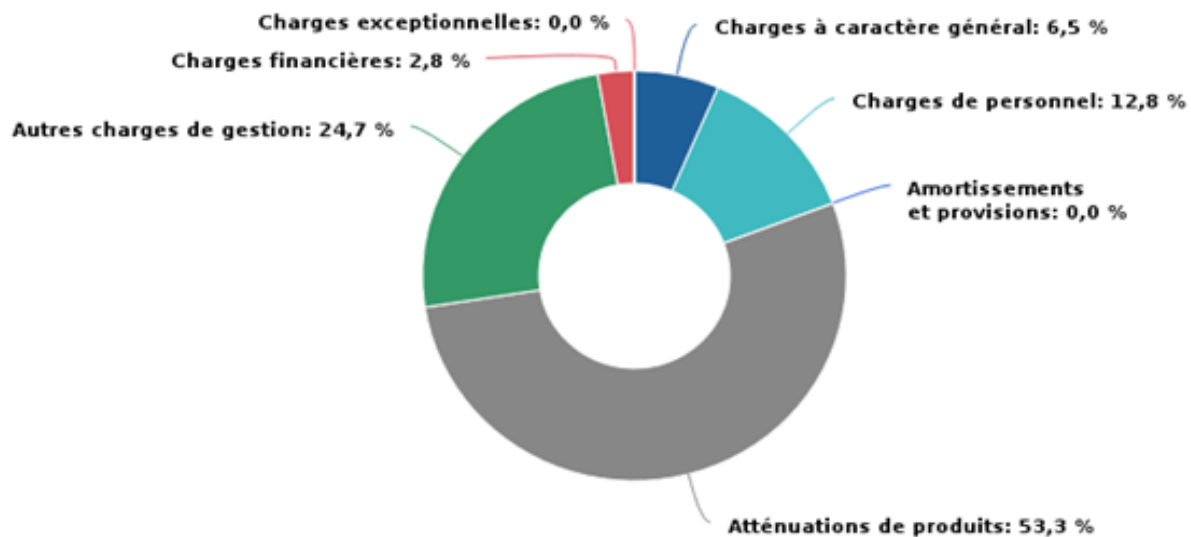
Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



2-Les dépenses réelles de fonctionnement

2.5 La structure des dépenses de fonctionnement

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



3-L'endettement de l'EPCI

3.1 L'évolution de l'en-cours de dette

3.2 La solvabilité



3-L'endettement de l'EPCI

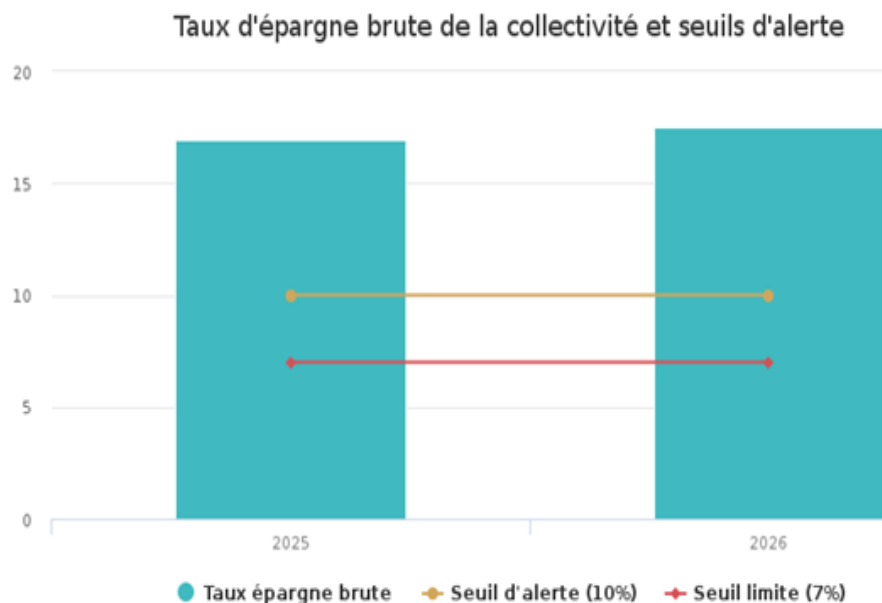
3.1 L'évolution de l'en-cours de dette

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 1er janvier	11 954 855 €	11 129 264 €	10 171 131 €	9 279 446 €	8 442 032 €	7 636 841 €	8 936 483 €
Annuités	1 543 416 €	1 235 915 €	1 139 243 €	1 060 946 €	1 000 830 €	993 043 €	1 067 140 €
Capital	1 170 462 €	958 133 €	891 685 €	837 414 €	805 191 €	812 358 €	869 554 €
Intérêts	372 953 €	277 782 €	247 558 €	223 532 €	203 109 €	180 684 €	197 584 €



3-L'endettement de l'EPCI

3.2 La solvabilité



- **16,3 % est un bon niveau**
- Cela signifie que l'EPCI conserve environ **16 centimes de marge de manœuvre** pour chaque euro de recette de fonctionnement avant remboursement de la dette et financement des investissements.
- À titre de comparaison, la moyenne nationale des EPCI en 2024 est de **19,5 %**



4-Les investissements de l'EPCI

4.1 L'avancée des gros projets en 2025

4.2 Les autres dépenses d'équipement 2025

4.3 Les besoins de financement pour l'année 2026

4-Les investissements de l'EPCI

4.1 L'avancée des gros projets en 2025

Cambour, gestion SEM, 795 183 € en 2025 : dossier de consultation en cours de rédaction

L'Atelier, gestion EPCI, 400 000 € en 2025 : marché notifié, début des travaux en décembre 2025

Siège, gestion EPCI, 343 196 € en 2025 : dossier de consultation validé, notification des marchés début janvier 2026

Centre de santé de Charenton, gestion EPCI, 25 000 € en 2025 : maître d'œuvre désigné, réunion de lancement en octobre 2025

TLC, gestion bâimentaire EPCI, 480 493 € en 2025 : analyse des offres en cours

L'annexe de la MSP, rue Pearon, a été suspendu. Le pont de Charenton (420 000 euros), les travaux d'accès pour le projet Hanna ainsi que le rachat éventuel de Montdor ne sont pas programmés.



4-Les investissements de l'EPCI

4.2 Les autres principales dépenses d'équipement en 2025

- Réparation d'éclairage public	31 180 €
- Révision allégé n°2 du PLUi-H	5 790 €
- Conception d'un bâtiment artisanal ZAC Cité de l'Or (Atelier)	86 000 €
- Extension d'éclairage public	18 000 €
- Eclairage, remplacement des ballons fluo	10 300 €
- Travaux de voirie 2025	21 200 €
- Balnéor, génie civil	5 760 €
- Balnéor, travaux d'optimisation	70 000 €
- Centre de santé rue Pearon (démolition-sécurité)	58 000 €
- TLC « le BUSS »	95 820 €
- Pont route des forges à Charenton	8 580 €
- La Passerelle – Travaux d'optimisation	7 900 €
- Acquisition de Clerc B – Projet Cambour	800 000 €
- Opération « Tout LED »	140 000 €
- Inventaire de biodiversité	23 600 €
- PCAET	9 400 €
- Habitat, étude	32 190 €
- Centre de santé de Charenton	25 000 €
- Place Carrée à Saint-Amand-Montrond, éclairage public	56 600 €



4-Les investissements de l'EPCI

4.3 Les besoins d'investissement pour 2026

Cambour, 2 416 656 € en 2026

L'Atelier, 1 000 000 € en 2026

Siège, 900 000 € en 2026

Centre de santé de Charenton, 600 000 € en 2026

TLC, 300 000 € en 2026





2020

2024

Vous êtes ici

2029

2026-2027

Temps de réflexion, idéation, montages des futurs projets

Performance

Capacité financière

Temps

La montée en compétence ne suit pas une évolution linéaire
Il existe un cycle budgétaire pluriannuel

4-Les investissements de l'EPCI

4.3 Les besoins de financement

Deux emprunts seront nécessaires en 2026 :

- 1 pour financer l'opération « fermée » du projet Cambour,
- 1 pour financer le siège, très certainement soutenu par la banque des territoires.

Une priorisation des dossiers relevant de la « solidarité fin de mandat » sera nécessaire. La trésorerie, très sollicitée pour réduire la dette en début de mandat, n'offre plus de marge de manœuvre pour dévier de la programmation.

Un arbitrage est nécessaire pour la programmation du pont de Charenton, pour les travaux de voirie à la ZAC de la Cité de l'Or.

Il est proposé de financer les terrains familiaux par redevance plutôt que par l'investissement. Notre partenaire Val-de-Berry offre les deux options.



5-Les 10 ratios de l'EPCI (pas les 12)



Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements réels.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles)

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = $(DRF + \text{remboursement de dette})/RRF$: capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

5-Les ratios de l'EPCI (ne cherchez pas le 8)

Ratio	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1- Dépenses réelles de fonctionnement / population	157	136	349	380	368	410
2- Produit des impositions directes / population	155	163	311	208	214	217
3- Recettes réelles de fonctionnement / population	200	222	433	462	478	440
4- Dépenses brutes d'équipement / population	108	124	101	39	36	135
5- Dette / population	594	541	494	454	407	478
6- DGF / population	7	8	68	72	70	67
7- Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%	12%	13%	13%
9- Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%	18%	23%	7%
10- Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%	8%	7%	30%
11- Dette / RRF	296%	243%	114%	98%	85%	108%



Débat d'orientation budgétaire 2026



Communes	Projets	2024	2025	2026	2027	cumul par commune
013 -Arpheuilles	Route des Chaumes - travaux de voirie - versement FDC par CdF	3 200,50 €				10 958,86 €
	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1) + FDC de la commune		7 758,36 €			
029-Bessais-le-Fromental	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1)+ FDC de la commune		6 168,60 €			6 168,60 €
034-Bouzais	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1)+ FDC de la commune		7 326,31 €			7 326,31 €
038-Bruère-Allichamps	Rénovation Prieuré d'Allichamps - versement FDC par CdF		20 604,00 €			31 023,36 €
	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1)+ FDC de la commune		10 419,36 €			
042-La Celle	Acquisition de St Sylvain - Versement subvention	50 000,00 €				50 000,00 €
052-Charenton-du-Cher	Travaux de voirie : place de l'église et du Monument aux morts + FDC de la commune		3 744,00 €			112 624,09 €
	Rue de la Cure - travaux de voirie + FDC de la commune		1 080,00 €			
	Centre de santé - parking - Remboursement à la commune (subvention)		22 330,00 €			
	Réfection pont route des Forges (estimation 150 000 €) + FDC de la commune		75 000,00 €			
	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1) + FDC de la commune		10 470,09 €			
069-Colombiers	Rue de la Verne - travaux de voirie - versement FDC par CdF		2 699,19 €			11 348,24 €
	Regard pluvial rue de la Monnaie - versement FDC de la commune			900,00 €		
076-Coust	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1) + FDC de la commune		7 749,05 €			35 763,45 €
	Place de l'Église (Général Desfosse) - travaux de voirie + FDC de la commune		1 574,40 €			
	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1) + FDC de la commune		9 439,05 €			
	Réhabilitation d'un logement social - versement FdC par CdF		24 750,00 €			
086-Drevant	Lampadaires solaires rue Joseph Petit (estimation) + FDC de la commune			4 505,43 €		46 017,43 €
	Extension éclairage public rue des Linaires et Basses Sablonnières (travaux faits en 2024 - manque délibération commune) - FDC de la commune		1 512,00 €			
	Rénovation Cantine scolaire intercommunale - versement FDC par CdF - manque délibération Drevant		10 000,00 €			
	Enfouissement rue des Linaires éclairage public - FDC de la commune		7 500,00 €			
	Enfouissement rue des Linaires électricité + telecom + fibre (estimation) + versement FDC par CdF		22 500,00 €			
091-Farges-Allichamps	Aide au dernier commerce - versement subvention par CdF	3 573,00 €				11 946,20 €
	Restitution de l'éclairage public route de la Croix (2ème tranche) + FDC de la commune		8 373,20 €			
	Enfouissement des réseaux telecom route de la Croix (2ème tranche) - versement FDC par CdF		8 500,00 €			
	Aménagement route de La Croix - travaux de voirie (2ème tranche) - versement FDC par CdF					
107-La Groutte	Extension du gîte communal - versement FDC par CdF		22 290,14 €			30 038,37 €
	Eclairage public : passage au tout LED (commune entière) + FDC de la commune		7 748,23 €			
136-Marçais	Suppression de Points lumineux hameaux isolés + passage au tout LED + FDC de la commune		3 856,97 €			48 801,59 €
	Suppression de Points lumineux Bourg + passage au tout LED + FDC de la commune		9 944,62 €			
	Aménagement qualitatif et sécuritaire Centre Bourg - versement FDC par CdF		35 000,00 €			
142-Meillant	Rue Moulin du Pré - travaux de voirie + FDC de la commune		3 150,00 €			21 639,09 €
	Eclairage public : passage au tout LED (1ère tranche) + FDC de la commune		10 010,57 €			
	Restitution éclairage public route de St Amand + FDC de la commune		8 478,52 €			
169-Nozières	Extension éclairage public route des Genêts (estimation) + FDC de la commune			5 817,62 €		26 827,62 €
	Travaux de voirie route du Gros Chêne - versement FDC par CdF			21 010,00 €		
171-Orcenais	Route d'Arcomps - travaux de voirie + FDC de la commune		600,00 €			17 735,04 €
	Parking Cimetière + parvis église - versement FDC par CdF		4 490,00 €			
	Eclairage public passage au tout LED (commune entière) + FDC de la commune		12 645,04 €			
172-Orval	Remplacement de candélabres rue de la Loubière + FDC de la commune		2 281,00 €			284 800,62 €
	Eclairage public : passage au tout LED (tranche 1) + FDC de la commune		6 599,62 €			
	Travaux de voirie au carrefour des Socques + FDC de la commune		275 920,00 €			
197-Saint-Amand-Montrond	Aménagement parc Montagnac - versement d'une subvention par CdF		90 000,00 €	90 000,00 €		778 300,00 €
	Tour de France - organisation pour l'arrivée du 9/7/2024 - versement d'une subvention par CdF	10 000,00 €				
	Place de la République - rénovation et restitution de l'éclairage public + FDC de la commune		28 300,00 €			
231-Saint-Pierre-les-Étieux	Projet Grand Pré - versement d'une subvention par CdF			280 000,00 €	280 000,00 €	51 661,10 €
	Route de Brébeurre jusqu'au canal - travaux de voirie + FDC de la commune		350,00 €			
	Extension éclairage public le Charnay + FDC de la commune		513,83 €			
	Eclairage public passage au tout LED (tranches 1) + FDC de la commune		8 752,27 €			
	Eclairage public passage au tout LED (tranche 2) + FDC de la commune		10 395,00 €			
	Eclairage public passage au tout LED (tranche 3) + FDC de la commune			1 650,00 €		
276-Vernais	Travaux de voirie rte Soulangis, Bardonnats, Pourniaux, Champdeuil - Fond de concours à verser à la commune			30 000,00 €		10 399,50 €
	Extension de l'éclairage public lieu dit "les Couilllets" + FDC de la commune		399,50 €			
	Travaux restauration église Notre-Dame - versement d'un FDC par CdF		10 000,00 €			
	cumul par année	66 773,50 €	812 722,92 €	433 883,04 €	280 000,00 €	1 593 379,46 €

Plan Pluriannuel Investissement 2024 2030

Priorité	Nom du Projet	Compétence	Thème	Type de budget	Coût prévisionnel HT	Fonds propres	Total des subventions	Subvention %	2024	2025	2026	2027
1	CAMBOUR	Obligatoire	3	Principal					4 322 000 €	3 872 000 €	450 000 €	10.4 %
2	L'ATELIER	Obligatoire	3	Principal	1 710 000 €	1 310 000 €	400 000 €	23.4 %	41 955 €	400 000 €	1 000 000 €	268 045 €
3	CHARENTON CENTRE DE SANTE	Optionnelle	5	Principal	800 000 €	450 000 €	570 000 €	71.3 %		25 000 €	600 000 €	175 000 €
4	STEP LA CELLE	Obligatoire	2	Assainissement	3 273 870 €	1 819 270 €	1 454 600 €	44.4 %	993 267 €	1 766 734 €	313 869 €	200 000 €
6	TLC	Obligatoire	3	Principal	1 683 000 €	1 137 000 €	339 000 €	20.1 %	65 507 €	480 493 €	300 000 €	300 000 €
7	BARBUSSE	Obligatoire	1	Principal	2 000 000 €	1 500 000 €	500 000 €	25 %	225 730 €	343 196 €	900 000 €	431 074 €
8	LA CELLE - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	Obligatoire	2	Principal	380 000 €	180 000 €	190 000 €	50 %		150 000 €	125 000 €	105 000 €
9	SOLIDARITE FIN DE MANDAT 19	Optionnelle	1	Principal	1 538 360 €	1 538 360 €	0 €	0 %	66 773 €	850 527 €	300 000 €	200 000 €
11	TERRAINS FAMILIAUX CFI	Obligatoire	1	CFI	520 000 €	520 000 €	0 €	0 %		150 000 €	100 000 €	270 000 €
12	SCHEMA ASSAINISSEMENT	Obligatoire	2	Assainissement	524 611 €	274 611 €	250 000 €	47.7 %	11 387 €	202 613 €	310 611 €	
14	REPLACEMENT DES BALLONS FLUO	Optionnelle	1	Principal	268 864 €	111 018 €	134 431 €	50 %	188 864 €	80 000 €		
15	REVISION PLUI-H	Obligatoire	1	Principal	23 675 €	23 675 €	0 €	0 %	5 134 €	6 120 €	12 421 €	
16	STEP BRUERE	Obligatoire	2	Assainissement	3 165 864 €	2 015 864 €	1 150 000 €	36.3 %	161 231 €	1 500 000 €	400 000 €	500 000 €
18	AIRE-ACCUEIL-CFI	Obligatoire	1	CFI	1 300 000 €	770 000 €	530 000 €	40.8 %		50 000 €	50 000 €	300 000 €
19	STEP-ORVAL	Obligatoire	2	Assainissement	2 000 000 €	900 000 €	1 100 000 €	55 %			50 000 €	50 000 €
20	Création d'un inventaire de biodiversité	Optionnelle	1	Principal	129 180 €	180 000 €	129 000 €	99.9 %		38 754 €	51 672 €	
21	SANTÉ PEARON	Optionnelle	5	Principal	850 720 €	600 720 €	0 €	0 %	44 463 €	58 000 €	43 000 €	271 257 €
22	OPTIMISATION-BALNEOR	Optionnelle	5	Principal	150 000 €	150 000 €	0 €	0 %	42 296 €	50 000 €	57 704 €	
23	COMPENSATION	Optionnelle	1	Principal	20 000 €	20 000 €	0 €	0 %				20 000 €
24	VOIRIE HANNA	Obligatoire	1	Principal	200 000 €	200 000 €	0 €	0 %				100 000 €
25	ACQUISITION MONTDOR	Obligatoire	3	Principal	550 000 €	550 000 €	0 €	0 %				

Thème	Nom du Projet	Compétence exercée	Priorité	Type de budget	Coût prévisionnel	Fonds propres	Total des subventions	Taux de subvention	2024	2025	2026	2027
					25 410 144 €	18 122 518 €	7 197 031 €	28.3 %	1 853 481 €	6 948 645 €	7 032 959 €	3 982 923 €
<i>Estimation des subventions par an (moyenne sur tous les projets)</i>									524 397 €	1 967 523 €	1 991 403 €	1 127 527 €
Besoin en autofinancement (Programmation - Subvention estimée)									1 327 060 €	4 979 097 €	5 039 530 €	2 853 369 €
<i>Épargne nette (CAF) par année</i>									841 728 €	1 783 497 €	1 870 581 €	1 500 000 €
Trésorerie ou emprunt nécessaire (Autofinancement - CAF)									485 332 €	3 195 600 €	3 168 949 €	1 353 369 €

Commune	AC versées par CdF	AC par habitant
Farges	96 207 €	370
Orval	615 830 €	357
Nozières	62 921 €	274
St Amand	2 586 859 €	265
Bruère	122 667 €	215
Orcenais	38 806 €	154
Bouzais	26 569 €	87
Bessais	22 951 €	77
Colombiers	25 682 €	60
St Pierre	38 785 €	51
Charenton	50 451 €	49
Drevant	27 121 €	48
Arpheuilles	8 831 €	29
Meillant	17 589 €	26
La Celle	7 738 €	23
Marçais	6 635 €	21
Coust	8 837 €	20
La Groutte	2 519 €	19
Vernais	3 493 €	19
total	3 770 491 €	114 €





Chap./Articles	Désignation	Total Budget
011	Charges à caractère général	473 383,54
605	Achats de matériel, équipements et travaux	14,00
60611	Eau et assainissement	600,00
60612	Energie - Electricité	16 000,00
60618	Autres fournitures	500,00
60622	Carburants	4 000,00
60623	Alimentation	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	400,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150,00
6064	Fournitures administratives	8 800,00
6068	Autres matières et fournitures	1 800,00
611	Contrats de prestations de services	47 520,00
6132	Locations immobilières	43 560,00
61351	Matériel roulant	1 000,00
61358	Autres	3 780,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00
615228	Autres bâtiments	3 440,00
615231	Voiries	53 654,54
6152312	enrobé à froid et grave	10 000,00
615232	Réseaux	27 593,00
61551	Matériel roulant	2 000,00
6156	Maintenance	47 000,00
6168	Autres	23 000,00
6182	Documentation générale et technique	14 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	20 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	322,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00
6228	Divers	1 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00
6233	Foires et expositions	2 500,00
6234	Réceptions	3 500,00
6237	Publications	3 250,00
6238	Divers	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	30 100,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00
6284	Redevance pour services rendus	300,00
628721	Non dotés de la personnalité morale	45 000,00
6288	Autres	2 000,00
63512	Taxes foncières	19 000,00

012	Charges de personnel et frais assimilés	1 052 006,00
6332	Cotisations versées au FNAL	683,25
6333	Particip. des employeurs à la form. prof. continue	16 426,35
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	13 381,54
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	1 855,21
64111	Rémunération principale	345 562,19
64112	Suppl. fam. de traite. & indemnité de résidence	11 425,56
64118	Autres indemnités	87 883,74
64131	Rémunérations	186 776,27
64132	Suppl. familial de traitement et indemn. de résid.	5 797,64
64138	Primes et autres indemnités	24 925,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	3 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	36 263,80
6451	Cotisations à l'URSSAF	117 827,48
6453	Cotisations aux caisses de retraite	118 430,47
6454	Cotisations aux ASSEDIC	8 787,34
6455	Cotisations pour assurance du personnel	25 500,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	26 780,16
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 200,00

014	Atténuations de produits	3 826 089,00
7391118	Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes	1 000,00
739211	Attributions de compensation	3 770 484,00
7392221	Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	54 605,00

65	Autres charges de gestion courante	1 725 298,00
65131	Bourses	12 200,00
65311	Indemnités de fonction	100 080,36
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	18 960,64
6541	Créances admises en non-valeur	70 900,00
65568	Autres contributions	209 259,00
6561	Organismes de regroupement	23 400,00
657341	Communes membres du GFP	5 000,00
657358	Autres groupements	140 000,00
65736211	Non dotés de la personnalité morale	386 256,00
65736222	Dotés de la personnalité morale	638 372,00
65742	Entreprises	39 560,00
65748	Autres personnes de droit privé	65 500,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00
65818	Autres	15 800,00
65888	Autres	10,00

66	Charges financières	178 900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	181 000,00
661121	ICNE de l'exercice N	21 000,00
661122	ICNE de l'exercice N-1	-23 100,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	50 000,00
6815	Dot. aux prov. pour risques & charges de fonct.	50 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 598 206,46
023	Virement à la section d'investissement	1 598 206,46
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	600 000,00
6811	Dot. aux amort. des immo. incorporelles & corporelles	600 000,00